



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service Aménagement Urbain / Déchets
Dossier suivi par *Sophie NUSSBAUM-GIRY / Aurore VIDAL*
Tél : 05 61 02 09 09



Concours Départemental « Villes et Villages Fleuris 2023 »
« PARTICULIERS » / « STRUCTURES SCOLAIRES » / « ALAE »
CONCOURS PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer par mail **avant le 31 juillet 2023** à l'adresse suivante :
villes-et-villages-fleuris@ariege.fr

Personne référente : Nom : _____ Prénom : _____

Nom de la structure (si école ou ALAE) : _____

Tél. : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Adresse : _____



(A découper et à conserver : voir au verso)

Dans quelle catégorie vous inscrivez-vous :

- Catégorie 1 : maison avec jardin très visible de la rue
- Catégorie 2 : décor floral donnant sur la voie publique (balcon, terrasse, devant de porte)
- Catégorie 3 : potager
- Catégorie 4 : structure scolaire et ALAE

Descriptif de vos réalisations, actions en faveur des ressources naturelles et de la biodiversité :

IMPORTANT

Au moment de leur inscription, les candidats devront transmettre leur fiche d'inscription dûment complétée ainsi que trois photos de leurs décors floraux ou plantations (une vue d'ensemble et deux photos plus sectorisées) afin que le jury puisse valablement délibérer.

Seules les photos numériques seront acceptées et devront être envoyées sur le mail suivant : villes-et-villages-fleuris@ariego.fr

Pour les catégories 1, 2 et 3 : seuls les éléments de plantation et de fleurissement visibles depuis l'espace public devront être pris en photo et transmis au jury.

Une même maison ou structure ne pourra concourir qu'une seule fois par an et dans une seule catégorie du Concours.

Fait à....., le.....

Signature



.....
(A découper et à conserver)

Conformément à la réglementation pour la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès en nous adressant un courrier, par voie postale, au Délégué à la protection des données ou au service DAME – Conseil Départemental de l'Ariège 5 rue du Cap de la Ville 09000 Foix – ou par mail à l'adresse suivante : dpo@ariego.fr

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à gérer et promouvoir le concours Villes et Villages Fleuris. Les données enregistrées sont celles des formulaires et les éléments descriptifs et visuels transmis lors de votre participation. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les destinataires des données sont les membres du jury du Conseil Départemental de l'Ariège, l'ADT et le CAUE ainsi que les collectivités locales du département participant au concours. Les éléments descriptifs et visuels peuvent être utilisés pour promouvoir le Concours à l'échelle Départementale. Les données sont également utilisées à des fins statistiques.

*Dans ce cadre, *je consens , je ne consens pas , à ce que mes données soient conservées par le Conseil Départemental de l'Ariège pendant une durée de 3 ans. Sinon les données enregistrées seront conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.*

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

***Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre choix**